



CDD interrompu suite à la fin de la mission

Par **Booh**, le **23/07/2013** à **14:24**

Bonjour,
étudiant, j'ai un contrat de travail dans un call center qui a été pris du 10/07 au 30/07.
Il est prévu pour une "amplitude maximum de travail sur la base de 35 heures".
Cependant ayant fini la mission le 18, on m'a demandé de ne pas me présenter jusqu'à une prochaine mission.
J'avais bloqué cette période pour travailler et gagner un peu d'argent pour l'année.
Ont-ils le droit de rompre comme ça le contrat?

Merci

Par **P.M.**, le **23/07/2013** à **18:08**

Bonjour,
J'espère que vous avez exigé un écrit pour ne plus vous présenter à votre travail car l'employeur a une obligation de vous fournir du travail jusqu'au terme du CDD pour l'horaire prévu ou au moins de vous payer en conséquence...